LIÉGE, SAMEDI et DIMANCHE, 22 et 23 OCTOBRE 1836 N. 255

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liége, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numero séparé se vend 16 centimes. — Les abonnemens commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liége moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 20 OCTOBRE.

On assure que le départ du roi Léopold aura lieu samedi prochain.

— M. de Rothschild est au nombre des personnes qui sont allées faire leur cour au roi des Belges.

— On annonce dit le *Messager*, que Mme. Adélaïde est sérieusement indisposée.

— La *Charte* de 1830 publie une colonne des faits principaux annoncés par les journaux de ce matin, et qu'elle déclare controuvés. Au nombre des faits démentis par la feuille ministérielle se trouve celui-ci, qui est extrait du *National*:

L'arrivée du roi Léopold à Paris à été motivée par les dernières nouvelles reçues de Portugal.

— Le *Journal des Débats* et le journal *la Presse* traitent aujourd'hui la question de la banqueroute espagnole, et recherchent les moyens d'empêcher à l'avenir les mêmes déceptions de se reproduire, tant pour les piastres que pour les fonds étrangers. Le *Journal des Débats* propose de soumettre au timbre tous les titres et emprunts étrangers, et de restreindre les spéculations sur ces valeurs par un droit élevé et proportionnel au capital nominal. Il propose en outre de prohiber l'émission de coupons de rentes étrangères au-dessous d'un certain minimum, de 100 fr de rente par exemple, afin d'empêcher les petits rentiers de jeter le peu d'argent qu'il ont amassé, dans ces valeurs par la possibilité où il se trouvent d'acheter de petits coupons de 50 fr. de rentes

La *Presse* ne cite pas des moyens généraux pour garantir à l'avenir le petit rentier des séductions offertes par les emprunts étrangers. Elle veut que les porteurs de bons espagnols se réunissent pour attaquer les soumissionnaires de la rente active, comme solidaires du gouvernement espagnol, attendu qu'ils ont pris part à leurs opérations.

Quelques personnes semblent croire que la mesure prise à Londres pour remplacer le paiement du semestre par des obligations sur l'île de Cuba, a été adoptée par les banquiers intéressés, sans la participation de M. Mendizabal.

— Le dernier recensement auquel il vient d'être procédé, conformément à l'ordonnance royale du 11 mai 1832, constate que la population du département du Nord est aujourd'hui de 1,026,419 habitans. C'est un accroissement qui tient du merveilleux. Si l'on compare le résultat obtenu par le recensement de cette année avec celui du recensement de 1822, on trouvera l'énorme différence de 120,658 habitans. En 1831, la population était de 989,938 habitans. L'augmentation s'est répartie, depuis cinq ans, de la manière suivante entre les sept arrondissemens : Avesnes 4,982, Cambrai 4,918, Douai 1,823, Dunkerque 1,288, Hazebrouck, 1,872, Lille 14,810, Valenciennes 6,789.

Quelque prodigieux que puisse sembler, dit le journal le *Nord*, cet accroissement, nous ne pensons pas qu'il soit arrivé à son apogée. Les établissemens nouveaux qui s'élèvent de toutes parts, les bras qu'ils réclament, les développemens donnés chaque jour à une industrie apparue depuis peu sur notre sol et qui promet d'en tirer de si riches trésors, les voies rapides de communication déjà possédées par nos voisins et qui ne tarderont pas à étendre leurs branches jusqu'à nous, l'état prospère du pays, tout nous fait croire à un avenir plus brillant encore.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La *Charte* contient la dépêche télégraphique suivante :

» Bayonne, 18 octobre, 6 h. 1/2 du soir.

» L'ambassadeur de France est arrivé à Madrid le 14, à midi.

» On écrit de Séville du 5, que le capitaine général Espinosa s'y est replié pour se réunir à la division de Cadix, arrivée à Lebrija le 4; il a divisé la ville en quatre quartiers pour la défense de la place.

» Quiroga s'est aussi replié sur Grenade où on a fait des dispositions semblables, ainsi qu'à Almerie et Malaga. . . .

(Interrompue par la nuit.)

— A Malaga, malgré tous les préparatifs faits pour défendre, la ville, comme le gouverneur ne se croyait pas en mesure, il a reclamé la coopération des forces britanniques, et le consul d'Angleterre avait fait demander à Gibraltar des fusils et un secours en forces navales que l'on attendait de moment en moment. (*J. de Commerce.*)

— Nous lisons dans l'*Indicateur* de Bordeaux du 17 :

« S'il faut s'en rapporter à un bruit qui circulait hier au théâtre, M. de Villiers, ambassadeur d'Angleterre près la cour d'Espagne, venait de succomber à la maladie dont il était atteint. Cette mort, si prochaine de celle de M. de Rayneval, ne manquera pas d'étonner le monde politique; espérons qu'il n'en est rien et qu'il s'agit encore de quelques manœuvres de bourse. »

— San Miguel continue d'attaquer Cantavieja, la place d'armes des carlistes dans le Bas-Aragon, et le général Latre s'était, disait-on, porté vers la frontière de la Galice avec 5000 hommes, en grande partie de la légion portugaise, pour s'opposer aux progrès de Sanz, dont on n'a plus de nouvelles depuis qu'ayant échoué devant Oviedo, il s'est porté sur Grado, c'est à dire plus à l'Est vers la Galice.

— On lit dans le *Castellano* :

Des lettres de Séville, du 4 octobre, annoncent que la faction de Gomez est entrée dans Cordoue; toute la garde nationale, les autorités, les employés et les individus compromis se sont retirés dans le fort, où ils ont fait une assez longue résistance, qui a coûté du monde aux ennemis, et entre autres Santiaguillo. On assure de plus que c'est la populace, armée de haches et autres instrumens tranchans, qui a ouvert aux carlistes la porte de Baena. Enfin, il paraît que le fort lui-même s'est rendu, et que, de notre côté, nous avons eu beaucoup à souffrir. Les factieux ont campé hors de la ville, et ont envoyé des détachemens à Mangonegro, Pozoblanco et autres villages voisins. »

Ces tristes nouvelles sont confirmées dans un numéro postérieur du même journal *el Castillano*, d'après toutes les correspondances de l'Andalousie arrivées à Madrid, le 12 octobre.

— On écrit de Bayonne, 15 octobre :

« Don Carlos et Villaréal étaient encore le 13, l'un à Durango et l'autre à Salinas. Un immense approvisionnement de munitions de guerre est concentré à Mondragon, où viennent d'arriver encore huit chariots chargés de bombes : on ignore la destination de cet appareil de guerre. »

Il est arrivé aujourd'hui à Paris des nouvelles importantes et des correspondances de Madrid du 13 octobre, par voie extraordinaire; et nous avons sous les yeux tous les journaux de la même date. La *Gazette de Madrid* est le seul de ces journaux qui ne parle pas de Gomez dont les progrès dans l'Andalousie doivent inspirer au gouvernement les plus vives inquiétudes. Il est vrai que ce chef carliste ne menace point la capitale et paraît même s'en éloigner; mais le succès de ses opérations démoralise l'esprit public, enlève de grandes ressources à l'état, fournit aux provinces qu'il parcourt un prétexte pour retenir les contributions et les emprunts, et les appliquer à leur propre défense. Ces succès de Gomez ont encore des résultats plus fâcheux. Pour la première fois, depuis le commencement de la guerre, il est question du renversement des autorités constitutionnelles par la populace, des sympathies qui éclatent en faveur de don Carlos parmi les habitans des campagnes et dans quelques petites villes, et cela dans la partie de l'Espagne où de pareilles manifestations paraissaient le moins à craindre. Au milieu de circonstances aussi critiques et de périls aussi grands, nous le disons avec peine, il nous semble que le ministère espagnol n'apporte pas à les combattre toute l'activité nécessaire. Il est difficile d'expliquer autrement que par une mauvaise direction, par de funestes tiraillemens entre les généraux et les principales autorités, l'inutilité des rassemblemens de forces et de volontaires qui ont eu lieu sur divers points de l'Andalousie à la nouvelle de l'irruption de Gomez. Placés trop loin peut être du théâtre des événemens pour condamner ainsi la conduite de la guerre, nous y mettrions plus de réserve si nous ne voyions les journaux de Madrid déplorer avec nous, et presque dans les mêmes termes, la fatalité qui s'y attache, quelles qu'en puissent être d'ailleurs les causes. (*Débats.*)

BELGIQUE.

Bruxelles, 21 *octobre* (trois heures). — Notre bourse est restée sans activité. Les obligations Ardoin offertes à 13 3/8 à l'ouverture, ont remonté à 3/4 par suite des besoins au comptant, mais elles n'ont pu tenir. Leur prix a flotté entre 18 3/8 et 1/4 au 25 et fin courant Société de la *Manufacture de Tapis* : éventualités 16, pièces fermes 18. Après la côte, point de changement.

Anvers (deux heures). — Ardoin 18 3/8 argent 1/2 papiers; coupons 30 p. c.; don Carlos 6 3/4 papier 1/2 argent

—

Voici un avis inséré dans plusieurs journaux de Paris :

MM. Chauviteau et Ce, banquiers, rue Grande Batelière, n° 22, ont l'honneur de prévenir les personnes qui seront porteurs de reconnaissances, que le gouvernement espagnol doit émettre en paiement du semestre de la dette étrangère, payables le 1er. novembre prochain, qu'ils se chargeront du placement à la Havane de ces valeurs.

Amsterdam, 20 *octobre*. — Dette active 2 1/2 p. c. 52 5/8 3/8 7/16, 5 p. c. 100 1/2 3/8; billets de chance 21 1/16 9/16, syndicat 94 1/2, société de commerce 176 1/4 176, Ardoin pièces de 85 livres 19 1/8 18 3/8 3/4, dito grosse pièce 18 1/4, différée 8 7 1/4, passive 6 5 1/4, brésiliens 81 1/2 7/8, russes 103 1/8.

Londres, 19 *octobre* (4 heures). — Consolidés 88 1/4; belges 102; espagnoles au comptant 20 1/4 (hausse 3/4), passive 5, différée 7 7/8; brésiliens 79.

Marché des huiles et graines. — L'huile de colza un peu mieux tenue, par quelques demandes pour la consommation; l'huile lin sans variation; tourteaux assez demandés; graines peu en vente. (*Mercure.*)

M. le gouverneur du Brabant vient d'adresser aux administrations communales de son ressort le réglement pour le service de la poste rurale arrêté par M. le ministre des finances, le 20 août dernier. Les cantons qui présentent trop d'étendue pour être desservis dans leur entier par des facteurs ruraux partant du bureau même, sont desservis en partie par des facteurs de relais. Les facteurs ruraux et de relais porteront la blouse bleue unie à collet droit, pantalon gris de fer, chapeau en feutre verni, cravatte noire, portefeuille et baudrier noir avec plaque au lion belgique.

— L'amirauté anglaise a décidé le rappel de tous les officiers de marine des cadres absents, plusieurs d'entre eux qui étaient en congé à Bruxelles, ont reçu depuis deux jours l'ordre de se rendre dans le plus bref délai à leurs bords, ou dans les ports royaux auxquels ils sont attachés. (*Mercure.*)

— Le *Courrier Belge* annonce, d'après une lettre d'Arlon, 19 octobre, qu'à la fin de la séance de ce jour, la dernière de la session, le conseil provincial du Luxembourg a adopté par acclamation la proposition suivante :

» Le conseil, fidèle interprète des sentimens de tous les Luxembourgeois proteste contre l'exécution de tout acte qui aurait pour but le morcellement du territoire de la province. »

Le gouverneur aurait, selon la même correspondance, protesté contre cette décision.

— Une personne habituellement bien informée, nous annonce que la commission d'enquête, dans l'affaire de l'administration du service sanitaire de l'armée, vient de terminer son rapport et de la transmettre au ministre de la guerre. Il est, en tout point, défavorable à la question de M. Vleminckx. (*Courrier Belge.*)

— On lit dans le *Courrier belge* :

» Nous apprenons des particularités curieuses au sujet du fameux marché des lits de fer.

» La cour des comptes a refusé de liquider les paiements à faire pour le loyer des couchettes, autrement que sur le pied de l'art. 9 du cahier des charges, qui porte que les loyers ne commenceront à courir qu'après parfaite livraison de toutes les couchettes nécessaires pour le service d'une garnison toute entière.

Or, M. Evain a trouvé à propos de renoncer au bénéfice de cet article 9, et de permettre le paiement des loyers susdits, au fur et à mesure des livraisons partielles, même les plus minimes, ce qui fait perdre au gouvernement, d'abord la garantie d'une prompte livraison, ensuite l'intérêt des sommes payées plus tôt qu'il n'était requis.

» La cour des comptes a renvoyé au ministre de la guerre tout le dossier relatif à ces paiements qu'elle a refusé de liquider, et nous ne pouvons ici que louer de nouveau son indépendance et sa fermeté.

M. Willmar, de son côté, qui paraît en ceci, du moins s'être réservé le bénéfice d'inventaire, pour l'acceptation de la succession administrative de M. Evain, a refusé de se mêler de toute cette affaire.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Arrêtés du Roi, du 11 septembre 1836.

Le sieur Gilson (J. G.), actuellement contrôleur des contributions directes, cadastre et comptabilité à Villers-le-Temple (Liége), est promu de la troisième classe à la deuxième classe.

Sont nommés receveurs :

Des contributions directes, douanes et accises à Schinveld (Limbourg), le sieur Silveryser, en remplacement du sieur Soeten, décédé;

Des contributions et accises à Mersch (Luxembourg), en remplacement du sieur Scheer, démissionné, le sieur Gilet (J. N. J.), actuellement commis à cheval de première classe des accises à Bettembourg;

Des contributions directes à Marchain (Liége), en remplacement du sieur Putzeis, appelé à une autre résidence, le sieur Augustin (H. M.), actuellement receveur das contributions directes et accises à Spontin (Namur);

Du 26. — Sont nommés receveurs de l'enregistrement et des domaines :

A Charleroy, en remplacement du sieur Roger, passé à d'autres fonctions, le sieur Dufour, actuellement receveur de l'enregistrement et des domaines à Termonde.

A cette dernière résidence, le sieur Jacob (P. F.), actuellement receveur de la même administration à Menin;

En cette dernière ville, le sieur Jacqué (S. L. J.), actuellement receveur de l'enregistrement et des domaines à Thourout;

A Tongres, en remplacement du sieur Berden, décédé, le sieur Thevenard (P. A. A.), actuellement en la même qualité à Walferdange;

A cette dernière résidence, le sieur Gilon (L. A. R. F.), actuellement receveur de la même administration à Bouillon;

A Bouillon, le sieur Ledouble (L. M. E.), actuellement receveur de l'enregistrement et des domaines à Hermalle.

A cette résidence, le sieur Debèche (J. N. A.), actuellement en la même qualité à Westerloo;

A Hannut, en remplacement du sieur Forgeur (C. J.), appelé à d'autres fonctions, le sieur Louys (E. F. M.), actuellement en la même qualité à Fraiture;

A Fraiture, le sieur de Geradon (F.), actuellement surnuméraire de l'enregistrement et des domaines à Liége.

Est nommé garde-magasin contrôleur du timbre à Arlon, en remplacement du sieur Dandelin, décédé, le sieur Forgeur, actuellement receveur de ladite administration à Hannut.

LIÉGE, LE 22 OCTOBRE.

TRAVAUX DU CONSEIL PROVINCIAL.

Dans la séance d'hier, les conclusions du rapport de l'honorable M. Destriveaux ont été adoptées. L'assemblée n'a cru pouvoir statuer sur aucune des demandes de subside qui lui étaient adressées, avant d'avoir pris préalablement une connaissance exacte de tous les besoins de la province en matière de routes. La seule objection à faire contre l'adoption de cette résolution, était comme nous l'avons déjà dit, le danger que nous courrions d'arriver plus tard que les autres provinces pour la répartition du capital de six millions accordé au gouvernement, par la loi du 2 mai 1836. La proposition d'une session extraordinaire, a pour but de prévenir l'inconvénient dont nous venons de parler, et M. Richard-Lamarche en demandant que l'ouverture de cette session fut fixée au mois de février prochain, a donné de nouveaux appaisements à ceux qui craignaient de voir ajourner à long terme la conclusion de beaucoup d'affaires importantes. A présent il ne reste plus qu'un vœu à former, et nous espérons vivement qu'il sera réalisé : c'est d'apprendre bientôt que le gouvernement a accueilli la demande du conseil pour la session extraordinaire du mois de février ou de mars.

On a encore pris, dans la séance d'hier, une autre résolution, qui a pour objet d'assurer à la province la part

qui lui revient dans le subside de six millions; c'est de donner avis au gouvernement des dispositions où nous sommes de contribuer par nous-mêmes à l'amélioration des voies de communication.

M. Nagelmackers a, comme on l'a vu, fait adopter la résolution qu'il serait donné avis au ministère, que le capital de 191,000 francs provenant des centimes additionnels perçus pour le canal de Maestricht, ainsi que ceux à percevoir, et d'autres sommes encore, seraient employés à des constructions de routes, indépendemment d'autres sacrifices, s'ils devenaient nécessaires.

M. Delfosse a fait à cette occasion une remarque fort juste; sans vouloir, a-t-il dit, examiner ici la justice du mode de répartition adopté par le ministre, pour le subside de six millions, qui est de donner aux provinces dans la proportion de leurs efforts, ce mode existe, et dans ce cas, nous avons le devoir de nous montrer prêts à faire tous les sacrifices de nature à assurer à notre province la part qui lui revient dans la somme votée par les chambres le 2 mai 1836. M. Delfosse, dans cette intention, a donc proposé de modifier la proposition de M. Nagelmackers et de lui donner plus de portée. Nous croyons, comme l'honorable conseiller, que les sommes dont on a parlé sont insuffisantes pour satisfaire aux besoins de communications dans notre localité. Si nous jetons un coup-d'œil sur les travaux des conseils dans quelques autres provinces, nous verrons qu'ils ont déjà tourné leur attention vers les moyens d'obtenir des secours du gouvernement pour l'exécution des projets de communications les plus utiles pour les provinces dont ils sont chargés d'administrer les intérêts. Plusieurs ont déjà même voté des subsides considérables; nous citerons entre autres, le conseil de Luxembourg, qui, dans une seule séance, a voté 4,000 fr. pour la route de Champlon à Laroche; 7,500 fr. pour un chemin de halage le long de la Moselle, et 11,000 f. pour la route de Virton à Eternach. A Namur, à Bruxelles, à Mons, on s'est occupé également avec une certaine activité, de plusieurs projets de routes qui réclameront l'intervention du gouvernement.

Enfin, à Anvers et dans les Flandres, il est aussi question de plusieurs projets d'une haute importance. On parle entre autres du projet de la canalisation d'une partie de l'Escaut, et de celui plus important encore d'une grande canalisation des Campines anversoise et liégeoise; le gouverneur d'Anvers a demandé au conseil de cette dernière province, pour quelle somme elle croyait pouvoir intervenir dans l'exécution de ce plan, qui exigerait un capital de plus de six millions.

En présence de projets semblables, on sentira mieux encore la justesse de l'observation de M. Delfosse. Il est certain que la réalisation de ces plans absorberait la plus grande partie du subside de six millions, et qu'il y a nécessité de leur opposer des plans d'une utilité égale, et de faire des efforts de nature à balancer ceux qu'on fera ailleurs, si notre province veut prendre la part qui lui revient dans les sommes accordées au gouvernement par la législature.

Nous n'oublierons pas qu'il ne s'agit point ici de dépenses improductives: il s'agit de routes. Si l'on emploie 100,000 francs à construire une voie nouvelle, c'est de l'or transformé en routes et voilà tout. Ce n'est point une consommation, mais bien une véritable transformation.

M. le gouverneur vient d'adresser aux colléges des bourgmestre et échevins de notre province, une circulaire de M. le ministre de l'intérieur qui indique la marche à suivre et les pièces à fournir par les administrations des divers établissemens publics, en possession d'inscriptions au Grand Livre de la dette publique à Amsterdam, pour obtenir des avances sur les intérêts courans de l'année 1836.

— Le ministre secrétaire-d'état de la guerre en France, vient encore une fois de donner l'ordre à plusieurs officiers français en mission en Belgique, de rejoindre leurs régimens dans leur partie. Depuis six mois, plus de 40 d'entre eux ont quitté l'armée et il ne reste guère plus de ces officiers parmi nous.

— Pendant la semaine écoulée du 11 au 18 de ce mois, il a été exporté de Londres pour la Belgique, ports d'Anvers, Bruxelles, Gand et Ostende: café 74,800 livres; coton 1,400 balles; indigo 1,495 livres; poivre 1,000 livres; sucre 2,106 caisses.

— Des jeunes gens de la Nouvelle-Orléans ayant voulu faire justice d'un juge qu'ils accusaient de partialité, ont été eux-mêmes victimes de cette épouvantable infraction à l'ordre public. Le fils d'un riche habitant, M. Brux, fut tué sur la fin du mois d'août, dans une querelle qu'il eut avec un sieur Giquel. Ce dernier avait une fort mauvaise réputation. Il avait fustigé lui-même avec cruauté, quelque temps auparavant, un enfant orphelin, son domestique, pour une légère offense, et l'enfant était mort des suites de ce châtiment. Cependant, M. Giquel, arrêté sur le mandat du juge Préval, fut mis en liberté sous caution par ordre d'un autre juge, M. Bermudez. Tant de déférence pour un homme considéré comme un meurtrier a excité beaucoup de mécontentement à la Nouvelle-Orléans. Dix ou douze jeunes gens se portèrent entre dix et onze heures du soir au domicile du juge Bermudez. Ils étaient armés, et annonçaient hautement l'intention de faire subir au juge le sort mérité selon eux par l'assassin. Le juge Bermudez et ses amis instruits de ce dessein, prirent leurs mesures. Armés eux-mêmes de pistolets, d'épées et de poignards, ils fondirent sur les assaillans qui se dispersèrent après avoir laissé sur la place trois des leurs mortellement blessés. Deux de ces jeunes gens non moins coupables qu'imprudens, MM. Eagan et John Baylay jeune, de New-York, sont morts sur-le-champ. Un troisième a expiré le lendemain.

CONSEIL PROVINCIAL. — *Présidence de* M. NAGELMACKERS.

Séance du 22 octobre.

La séance de ce jour est ouverte à 10 heures 1/4.
L'appel nominal constate la présence de 45 membres.
Lecture et adoption du procès-verbal.

M. *Dubois* donne lecture: 1° d'une nouvelle requête du sieur Jacob, fermier des droits de navigation sur la Meuse à Fragnée, qui demande un nouvel examen de ses réclamations pour une indemnité; 2° une réclamation des habitans d'Aywaille et de Sprimont, pour un changement de direction d'une route vers l'Emblève.

M. Lekeu fait la proposition suivante:

» Le conseil, considérant la nécessité d'imprimer à l'instruction une impulsion vive et puissante, d'accélérer surtout le développement de l'enseignement primaire.

» Vu l'art. 84 § 1 de la loi provinciale, et en l'absence de fondemens certains sur lesquels il puisse s'appuyer pour se fixer sur l'ensemble des besoins, la nature et l'étendue des encouragemens à lui accorder,

Arrête:

Art. 1. La députation est chargée de rechercher 1° l'existence dans chaque commune de salle d'école et les ressources dont les administrations communales peuvent disposer pour ces constructions partout où il n'en existe pas. 2° Si l'enseignement est partout en harmonie avec les besoins de la population, les méthodes d'enseignement, les instituteurs qui seraient désireux de se perfectionner dans une école normale, leur aptitude 3° Si les instituteurs qui touchent des subsides sur les fonds provinciaux répondent par leur zèle à l'attente de l'administration. 4° Si partout la classe indigente est admise gratis dans les écoles, les moyens d'encouragement à employer pour l'amener à profiter des bienfaits de l'instruction. 5° Les localités où le genre de travail auquel se livrent les enfans pauvres encore en bas âge rend nécessaire l'établissement d'écoles dominicales et du soir.

» Art. 2. Le rapport de la députation, basé sur des renseignemens puisés sur les lieux, sera présenté à l'ouverture de la session de 1837. »

Cette proposition, appuyée par MM. Ernst et Demonceau, sera développée après la discussion du budget. Elle est renvoyée à la première commission.

M. *Ernst* fait connaître à l'assemblée l'opinion de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées. Ce fonctionnaire pense qu'il est plus convenable que le conseil se réunisse, non dans le mois de février, mais dans le mois de mars; à la rigueur, la session extraordinaire pourrait avoir lieu toutefois dans ce mois.

M. *Destrivaux* se livre à quelques considérations sur le travail demandé à M. l'ingénieur. Il voudrait que les communes qui veulent des routes instruisissent elles-mêmes les affaires relatives à leurs réclamations.

M. *Nagelmackers* consulte l'assemblée pour savoir si la session extraordinaire sera demandée pour le mois de février ou pour le mois de mars.

L'assemblée décide qu'on demandera l'ouverture de la session pour le commencement du mois de mars.

M. *Ernst* donne lecture de l'opinion de M. l'ingénieur sur la confection de la carte routière de la province, demandée par M. Richard. Il pense qu'il n'y a point possibilité de donner le tracé des routes projetées, parce qu'il y a souvent plusieurs plans; il en résulterait de la confusion. La confection de cette carte coûterait au moins 800 frs.

Plusieurs membres échangent diverses observations.

M. *Nagelmackers* propose de charger la députation de faire confectionner la carte, et de porter au budget, pour cet objet, une somme de 700 francs sur le fonds des dépenses imprévues. — Adopté.

L'ordre du jour est le rapport de la commission du contentieux sur la proposition concernant des comptes de 1834, 1835 et 1836.

M. *Bellefroid*, rapporteur, a la parole sur cette affaire. L'opinion de la commission est que la députation peut être autorisée à présenter au conseil le compte de 1836; le compte de 1835 doit être aussi approuvé par le conseil; quant au compte de 1834, la députation l'arrêterait et le ferait approuver par la cour des comptes. La commission a cependant rencontré des difficultés, et elle propose de les soumettre au gouvernement, afin qu'il avise à un moyen législatif pour lever ces mêmes difficultés, qui sont relatives surtout aux comptes de 1835.

M. *Delfosse* demande que ce rapport soit déposé au greffe, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

La discussion de ce rapport aura lieu lundi.

Vient ici le rapport de la commission spéciale sur les réclamations de M. l'ingénieur en chef, tendante à obtenir des frais de route à charge de la province.

M. *Cloes*, rapporteur a la parole. Un arrêté ministériel a déclaré que les frais de route seraient à charge des provinces. Un autre arrêté ministériel a fixé à 1200 fl. les frais de route à accorder à M l'ingénieur. Les deux tiers à charge de la province. La commission pense que ces mesures ministérielles sont inconstitutionnelles, attendu qu'aucune charge ne peut être imposée sans le consentement du conseil. La commission pense cependant que la somme de 1200 fls. est légitimement *due*, pour les deux tiers, par la province; mais il faut régulariser le mode de paiement de l'indemnité.

Ce rapport est renvoyé à cet effet à la seconde commission, celle des finances.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de 1837.

M. *Nagelmackers*: Le rapporteur va lire le budget, article par article, en faisant part des modifications proposées.

M. *Scronx*: Excédant net de l'exercice de 1833 expiré au 31 décembre 1835: 120,030 frs. 45 c. Il ne reste de boni définitif cependant que 27,995 frs., parce que les obligations *contractées* montent à 92,045 francs.

M. *Scronx*: A recouvrer comme bonne recettes sur les mêmes exercices: 2,513 frs. 20.

M *Delfosse* demande pourquoi on n'a point porté au budget, les *boni* de 1834 et 1835.

M. *Scronx*, c'est que les chiffres ne sont point arrêtés, ils ne présentent rien de fixe; si on voulait faire usage de ces chiffres, on opérerait sur des sommes qui pourraient être changées.

M. *Delfosse* insiste de nouveau, et cite des précédents.

M. *Scronx* je répète qu'il n'y a rien de positif sur les boni de 1834 et 1835, les sommes sur lesquelles vous compteriez pourraient se trouver augmentées ou diminuées. Ainsi vous risqueriez de commettre des erreurs. Il est de règle en bonne comptabilité de ne compter que sur des recettes arrêtées.

M. *Bellefroid* donne les mêmes explications que M. Scronx.

M. *Delfosse* montre un budget où l'on a porté les exercices dont il parle.

M. *Scronx*: On a eu tort; on risquait de compter sur des chiffres qui n'existaient pas, de se trouver sans ressources pour les budgets suivans.

La discussion se prolonge sur cet objet.

M. *Delfosse* retire sa proposition de porter au budget les chiffre dont il a parlé, pour ne point retarder la discussion. Il appelle cependant là-dessus l'attention du conseil.

M. *Scronx* donne lecture des changemens apportés au budjet A porter en recette: un fonds de 495 fr. provenant de la vente d'un petit jardin; les intérêts d'une année de la somme de 191,000 fr versée pour le canal de Bois-le-Duc, et reclamé par le conseil, 7,664 fr.. les intérêts à 3 p. 0/0 à percevoir de la banque liégeoise sur la re, cette provinciale, 4,000 fr. Total des ajoutes aux recettes 14,525 09.

On arrive à la recette relative à la route de Huy à Tirlemont.

M. *Bellefroid* donne quelques explications sur l'allocation proposée pour la route de Huy à Tirlemont. La commission des actionnaires de cette route a trompé le gouvernement et la province; elle cédé cette route au gouvernement, et elle devait être cédée à la province après dix années.

M. *Dubois*: La commission n'a voulu tromper personne. Elle a cédé cette route au gouvernement pour qu'il l'achevât. Elle lui a cédé ses droits. Ce n'est point à la province que la cession devait être faite, mais à l'état.

M. *Bellefroid*: Si la commission n'a point trompé, elle s'est trompée.

M. *Dubois* soutient que la commission ne s'est point trompée, et que c'est à l'état que la route devait être cédée.

M. *Bellefroid*: Mais c'est une route de 2me classe, qui évidemment doit appartenir à la province.

M. *Dubois*: Le gouvernement ne s'est chargé de continuer cette route que par la raison qu'il percevra les centimes additionnels à porter au budget. On veut faire disparaître l'allocation du budget, parce que, dit on, la commission des actionnaires devait céder cette route à la province, mais on n'ose pas dire que cette condition existe dans le contrat. Je suis certain, moi, qu'elle n'existe pas.

M. *Nicolaï* parle contre l'allocation.

M. *Bellefroid* donne lecture de l'acte par lequel les concessionnaires de la route de Huy à Tirlemont ont cédé cette même route au gouvernement. Il en résulte que la cession a eu lieu entre autres conditions, à celle que le gouvernement remboursera les actionnaires. M. Bellefroid pense que la province aurait dû être consultée.

M. *Delfosse* pense qu'il faut renvoyer cette affaire à l'examen de la députation. Il propose cependant de porter provisoirement le chiffre au budget. Quand l'affaire sera instruite, on verra si nous sommes ou non obligés de payer; mais il est nécessaire de faire figurer les chiffres au budget; car il pourrait arriver que nous fussions obligés de payer.

M. *Dubois*: La seule question à examiner est celle-ci: la route de Huy à Tirlemont devait elle être cédée ou non a la province? Si cette obligation n'existe pas, la convention conclue avec le gouvernement sera avantageuse à la province, puisque celle-ci a acquis la certitude de l'achèvement de la route en question; alors aussi, il n'y a plus de difficulté pour porter le chiffre au budget.

M. *Scronx*: J'ai lu les pièces relatives à cette affaires, et je n'ai point trouvé l'obligation de cédé la route à la province.

M. *Bellefroid* cela allait de soi.

M. *Nagelsmackers* propose de renvoyer l'examen de cet affaire à une commission.

Plusieurs membres font des observations. L'assemblée décide qu'on lui fera un rapport lundi.

M. *Scronx* continue à donner lecture du budget et des changemens proposés. Nous les ferons connaître. Ils ne donnent lieu à aucune observation.

M. *Richard* demande s'il ne serait pas possible d'introduire un mode de perception plus efficace pour la taxe des chiens. Il dit qu'il faudrait accorder une cote part quelconque à chaque commune dans l'impôt. Ainsi on les intéresserait à la rentrée de la contribution.

M. *Bellefroid*: L'impôt doit cesser l'année prochaine, je ne vois point l'utilité de s'occuper de cette affaire.

M. *Scronx* termine la lecture du budget des recettes. Il annonce que la recette totale sera de 385,100 frs. et 94 c.

M. *Delfosse* demande qu'on place au budget toutes les recettes probables, et entr'autres celles des subsides que le gouvernement accordera pour pour les aveugles, les insensés indigents, etc.

M. *Dumonceau*: Ne risque-t-on pas de porter une somme trop faible.

M. *Delfosse* nous porterons au budget la somme qui nous est nécessaire.

M. *Scronx*: Il n'y a point de précèdent. Sur quoi nous baserons nous pour fixer le chiffre.

M. *Delfosse*: Il n'y a point de précédent, dites-vous, mais c'est sur la proposition de l'honorable rapporteur lui même, qu'à la régence on a établi un chiffre présumé pour l'école de peinture de Liége.

M. *Scronx*: Je vais rétablir les faits, et rafraîchir la mémoire de l'honorable M. Delfosse. C'est parce que le gouvernement l'avait exigé qu'on a fait un calcul approximatif pour fixer le chiffre relatif à l'académie de peinture. C'est pour les écoles qu'on a porté un chiffre présumé.

M. *Delfosse*: Je m'empare de ce dernier fait; on a donc porté cette fois un chiffre approximatif.

Plusieurs membres prennent la parole sur la question.

M. *Nagelmackers*: Je vais mettre aux voix la proposition de porter au budget les subsides présumés pour les aveugles, etc.

L'assemblée décide qu'on ne portera pas ces subsides au budget.

M. *Scronx* continue la lecture du budget des dépenses. Nous ferons connaître les chiffres ultérieurement.

Les premiers articles ne donnent lieu à aucune observation importante.

Les frais de casernement de la gendarmerie montent à 15 000 fr.

M. *Delfosse*: Je désirerais savoir comment ces frais montent à une somme de 15,000 fr.

M. *Scronx* cite diverses casernes à établir pour la gendarmerie, c'est cet établissement qui a fait augmenter le chiffre de ce chapitre.

M. *Nagelmakers* demande si l'on veut continuer la séance.

M. *Vandensteen* propose de modifier la résolution relative à la confection de la carte de la province. La dépense ne monterait plus qu'à 250 fr.

M. *Bellefroid*: Je demande la parole. Je viens de trouver dans un dossier que la route de Huy à Tirlemont, devait en effet retourner à l'état, après dix années. Je reconnais donc que j'ai commis une erreur.

M. *Nagelmackers*: Il n'y a donc plus de difficulté de porter au budget l'allocation relative à cette route. (Non, non.)

Le chiffre du budget est mis aux voix et adopté.

L'assemblée vote l'urgence de la proposition de M. le gouverneur.

M. *Richard* se rallie à cette proposition.

La proposition de M. Vandesteen est adoptée.

On fixe l'ordre du jour de lundi. La séance est levée.

Hier, a eu lieu, à la Société d'Emulation, la séance publique annoncée par M. Montry, professeur de mnémotechnie et de sténographie. La réunion était nombreuse. M. de Montry a ouvert la séance par un discours dans lequel il a démontré les avantages qu'offre sa méthode pour l'étude des sciences, et surtout pour fixer dans la mémoire les faits particuliers et les dates; un programme avait été distribué à chaque auditeur; il contenait plus de 200 interrogations. Comme on le pense bien, l'assemblée ne s'en est pas fait faute; une question n'attendait pas l'autre, et M. de Montry a répondu à toutes dans l'instant, et sans se tromper jamais. Des applaudissemens ont accueilli les réponses du jeune professeur. Huit jeunes gens de cette ville se sont proposés pour étudier pendant deux jours avec M. de Montry, et dans une séance qui doit avoir lieu lundi prochain, ces jeunes gens se sont engagés à répondre aux questions inserées dans un programme qui y sera distribué.

VILLE DE LIÉGE.

Les Bourgmestre et Échevins, mettront en adjudication, le mardi 25 de ce mois, à midi, les ouvrages à exécuter pour la construction d'un hangard sur un terrain adjacent à l'entrepôt de l'administration des accises.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la commune.

Liége, le 21 octobre 1836.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 19 OCTOBRE.

Naissance, 1 garçon.

Décès: 2 garçons, 2 hommes, 1 femme, savoir: Nicolas Müller, âgé de 73 ans, propriétaire rue de la Régence, veuf d'Elisabeth Marguérite Smal. — André Andrieu, âgé de 64 ans, ménuisier faubourg St Léonard, époux d'Anne Marie Joseph Wilmotte. — Marguérite Lardinois, âgée de 26 ans, couturière, rue Cograimont.

—

Du 20. — *Naissances*: 4 garçons, 1 fille.

Décès: 1 garçon, 2 hommes, 1 femme, savoir: Martin Joseph Gathy, âgé de 68 ans, perruquier, rue devant St. Thomas, veuf d'A. M. Duvivier. — Henri Jacques, âgé de 58 ans, journalier, faubourg Vivegnis, époux en seconde noces de M. J. Pollain. — Sophie-Marie comtesse de Boos Waldeck, âgée de 80 ans, propriétaire, rue Sœurs de Hasque, veuve de Jean Louis comte de Renesse.

Du 21. — *Naissances*: 1 garçon, 2 filles

Mariages 9, savoir: Entre André Marie Hyacinthe Vanderheypen à Hauzeur, conducteur des ponts et chaussées, quai de la Sauvenière, et Catherine Adrienne Angeline Billy, sans profession, rue

Entre-deux Ponts. — Hyacinthe Antoine Alfred Dejace, conducteur des ponts et chaussées, place St. Pierre, et Catherine Constance Cécile Billy, sans profession, rue Entre deux-Ponts. — François Joseph Gathoye, jardinier, à Visé, et Marie Josephine Bonhomme, couturière, sur Avroy. — Joseph Cousin, receveur des taxes municipales, rue Basse-Wez, veuf de Marguerite Deville, et Anne Jeanne Joseph Dengis, sans profession, rue Hocheporte. — Arnold Joseph Paquot, armurier, faubourg St. Gilles, et Marie Elisabeth Derwa, journalière, même faubourg. — Jean Lambert Goffin, armurier, faubourg Saint-Gilles, et Marie Bertrand, journalière, même faubourg. — Jean Joseph Juprelle, portefaix, derrière St. Pholien, et Lambertine Joseph Petit, journalière, rue du Moulin. — Jean Henri Lovinfosse, armurier en cette ville, et Elisabeth Strel, journalière, au faubourg Ste. Marguerite. — Ch. Honoré Bertrand, charon, faubourg Sainte-Marguerite, et Jeannette Decortis, sans profession, en Bêche.

Décès : 2 hommes, savoir : Henri Louis Joseph Digneffe, âgé de 48 ans, rentier, faubourg St. Gilles, époux de Catherine Vandenbossche. — François Lignan, âgé de 24 ans, voltigeur au 1er. bat. du 9e rég. de ligne.

—

Les bourgmestre et échevins invitent les parens du nommé Laurent Joseph Joassart, mineur de 2e classe à la 2e compagnie des sapeurs mineurs, né et domicilié à Liége, à se rendre au bureau de l'état civil, pour affaires relatives à l'administration.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 23 octobre 1836. — La 1re. représentation du 3e mois d'abonnement. La 4me. représentation de L'ÉCLAIR, opéra-comique en 3 actes, musique d'Halevy. — La 1re. représentation de la reprise de MATHILDE ou la JALOUSIE, comédie-vaudeville en 3 actes de MM. Bayard et Laurençin. — La MARQUISE DE PRÉTINTAILLE, vaudeville en un acte de MM. Bayard et Dumanoir.

—

Lundi 24. Abonnement suspendu. La 1re. représentation de la reprise du CHEVAL DE BRONZE, opéra-comique en 3 actes. — La 6me. représentation du GAMIN DE PARIS, vaudeville en 2 actes.

TAXE DU PAIN, *du 22 octobre.*

Pain de seigle, 25 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 36 c.
Pain de ménage, 47 c.

ACADÉMIE ROYALE DE DESSIN.

L'exposition publique des productions des élèves commencera dimanche 23 courant, dans la grande salle de l'Académie. Elle sera visible pendant huit jours, de neuf heures du matin à une heure après-midi; la distribution solennelle des prix aura lieu dans la même salle, lundi 31 courant, à trois heures et demie de relevée.

Les parens et amis des arts sont priés d'y assister.

P. HERMAN, sculpteur, prof. interim.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES ANGLAISES à 3 fr. le cent, chez ANDRIEN, fils.

☞ La *Société du passage couvert* invite les personnes de l'art qui voudraient en entreprendre la construction, à prendre connaissance des plans chez M. LEMONNIER, rue de l'Université, à Liége, et à y déposer leur soumission par lettre cachetée avant le 5 novembre prochain. 229

Vve ANT. ANSIAUX,

RUE VINAVE-D'ILE, No 608,

Vient de recevoir des assortimens DE MÉRINOS FRANÇAIS UNIS ET IMPRIMÉS, satin de laine, batistes de laine imprimés, MÉRINOS ANGLAIS UNIS, BROCHÉS et IMPRIMÉS, MÉRINOS THIBET, napolitaines, bombazins, châles tartans, flanelles, moltons, couvertures. Son magasin est également assorti des articles suivans; TOILES, linge de table, schirtings, calicos, percalles, bazins, piqués, coutils, toiles à matelats, mousselines, courtepointes en piqués, tapis de table, cotons, cotonettes, siamoises, batistes de France et d'Ecosse, mouchoirs de poche, châles, fichus, cravattes, bas, gants pour hommes et pour femmes, franges pour rideaux tulles et pointes de dentelles, eau de Cologne première qualité, le tout à des prix très modérés. 270

A VENDRE une COLONNE en PIERRE DE TAILLE, Chaussée St. Gilles, N. 542 8me. 237

A VENDRE, Place St-Pierre n° 19 (bis.), PIERRES, MOELONS, et une PORTE EN CHÊNE à deux battans avec son encadrement de pierres de taille. 268

UN GARÇON sachant bien le service d'un CAFÉ, peut se présenter au café des Deux-Fontaines, rue Haute-Sauvenière, n. 848. 271

A LOUER pour le 1er. mars prochain, UN COTILLAGE d'environ quatre boniers et demi en terres et prairies arborées. S'adresser à M. l'avoué PIRET, quai de la Sauvenière, N. 23. 273

A VENDRE UN BEAU TILBURY presque neuf. S'adresser à Me RENOZ, notaire à Liége, rue du Pot d'Or. 251

A LOUER DE SUITE UNE BELLE MAISON avec beau JARDIN, située à Liége, quai d'Avroi.
S'adresser à Me RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 175

☞ M. MOUTON ayant eu *l'autorisation de percer une rue* dans sa propriété au commencement du quai d'Avroy, n° 585, il fait savoir qu'il a déjà vendu une grande partie de son terrain pour bâtir, et QU'IL CONTINUE TOUJOURS A VENDRE DES PARCELLES DE TERRAIN POUR BATIR DES MAISONS. Le même a une nombreuse partie de PLANTES, d'arbres et d'arbustes, et arbres fruitiers qu'il devra arracher incessamment, à vendre, tels que des superbes cèdres de Virginie, pins, sapins, mélèses, thuyas, pommiers-nains, poiriers en pyramide, cérisiers, maronniers, pivoines en arbre, et autres plantes de pleine terre, de serre froide et d'orangerie, trop long à détailler, le tout à des prix très-modérés, ainsi que plusieurs charettes de terre de bruyère. 247

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont-d'Ile, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité. Ainsi que de bougies en cire. On les vend au plus juste prix.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ, UNE FERME d'origine patrimoniale, très-bien bâtie, couverte en ardoises, avec environ soixants trois honniers de prés, jardins et terres labourables, sise en Hesbaye.

S'adresser pour tous renseignemens à Me RENOZ, notaire à Liége, rue du Pot-d'Or. 194

A VENDRE, QUATRE SEIZIÈMES, DANS UNE HOUILLÈRE

AUX ENVIRONS DE LA VILLE DE LIÉGE.

S'adresser à Me RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 196

A LOUER pour en jouir de suite à des personnes tranquilles, UN QUARTIER INDÉPENDANT, situé rue du Pot-d'Or, composé de trois pièces au-rez-de-chaussée, chambre de domestique, cuisine, caves, grenier et écurie. S'adresser pour le voir, chez Léonard MICHAUX, n° 1001, derrière l'Hôtel-de-Ville. 239

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une retribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE DE RASPE.

Le 9 novembre 1836, 11 heures du matin, en la demure de Hubert PENASSE à Solier, commune de Ben-Ahin, Mr Louis WINAND, d'Andennes, fera vendre à l'enchère et à la recette du notaire LOUMAYE :

SIX BONIERS ET DEMI DE RASPE en 14 portions, âgé de 19 ans, toute essence chêne, croissant dans son bois de Roupiamont, commune dudit Ben, à portée de la Meuse.

A CRÉDIT. 248

A LOUER,

POUR EN JOUIR IMMÉDIATEMENT,

UN MOULIN A EAU

ET TROIS MEULES, dont deux de première qualité, dit MOULIN WÉRY, situé à Ans, avec 1/2 bonier de jardin, prairie et cotillage. S'y adresser, au notaire PAQUE, à Liége. 210

GRILLE EN FER BATTU,

De deux mètres et demi de longueur.

Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties,

A VENDRE,

Quai de la Sauvenière, n. 9.

AU LION BELGE.

COUPRY,

A l'honneur de prévenir les habitans de la ville de Liége et des environs, qu'il est déballé à l'hôtel du Petit Pavillon Anglais, rue Souverain Pont, où il restera jusqu'au 10 décembre, avec les articles ci-aprés : quincaillerie fine, mercerie, parfumerie, jouets d'enfans, ganterie, fournitures de bureaux, tabletterie, objets de fantaisie pour parures, lunettes et lorgnettes de spectacle.

PRIX COURANT DE QUELQUES ARTICLES :

12 douzaines crayons fins pour frs. 3; cire fine à cacheter le demi-kilogramme pour fr. 1 75; pains fins à cacheter le demi-kilogramme pour fr. 1 80, boites de veilleuses par 365 mêches pour 40 centimes la boite; mêches de quinquets 12 douzaines pour fr. 1 50; bon savon de Windsor 12 tablettes pour fr. 1; eau-de-vie de Lavende la bouteille pour fr. 1 25; eau de Cologne, bonne qualité, la bouteille pour fr. 1; papier lustré pour papillotes le mille pour fr. 1 50; bretelles, jarretières et brasselets élastiques au prix de fabrique; gants de soie, de fil d'écosse et de peau en tous genres beaucoup au-dessous du prix ordinaire de détail. 261

AU MAGASIN,

PLACE VERTE, No 780, A LIÉGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, poult de soie, satin turc; soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux annes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Jupons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfans. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible.

Un dépôt de couvertures de laine fine. 45

LA BELLE FERME DE MALAXHE commune de XHENDREMAEL, avec 140 bonniers, occupée par M. MOTTART est A LOUER; plus le quartier du maître avec Chapelle, et environ huit verges de jardin et bosquet, avec jouissance DE LA CHASSE, à partir du 1er mars prochain.

S'adresser au bourgmestre de LIERS pour les conditions. 256

VENTE DE LIVRES.

LUNDI, 31 octobre et mercredi 2 novembre et jours suivans, il sera procédé en l'étude et par le ministère de Me RENOZ, notaire à Liége, sous la direction de M. Prodhomme, à la VENTE aux enchères d'UNE BELLE COLLECTION DE LIVRES DE JURISPRUDENCE, SCIENCES, HISTOIRE, LITTÉRATURE, etc.

Le catalogue se distribuera cinq jours avant la vente, de 9 heures à midi, en l'étude dudit notaire, rue du Pot-d'Or. 242

BELLE VENTE DE HAUTE FUTAIE.

Le MERCREDI, 26 octobre 1836, à 10 heures précises du matin, à la requête de M. DECHAMPS-LEFEBVRE, rentier à Liége et par le ministère de Me Flechet, notaire, à Warsage, il sera procédé à la vente d'environ 250 arbres de haute futaie, consistant en BEAUX CHÊNES, BOULEAUX, CÉRISIERS et AULNES, croissants au bois dit : grand Bovenhout, commune de Fouron le Comte, dans les coupes exploitées en 1835 et 1836· à la droite du chemin qui tend de Fouron le Comte à Cattenrot.

On se réunira chez le sieur Gilles Theelen, cabaretier, à Schophem, commune de Fouron le Comte, et la vente se fera au pied des arbres.

A CREDIT.

FORMES DE LIT EN FER.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIEGE mettra en ADJUDICATION PUBLIQUE au rabais par soumissions, puis de vive voix, à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, le MERCREDI 16 novembre 1836, à 3 heures précises de relevée, LA FOURNITURE DE 49 FORMES DE LIT EN FER BATTU, en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des charges et le modèle des formes de lit. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 282

VIANDE. — BIÈRE. — VINAIGRE. — ET SAVON.

La commission administrative des hospices civils de Liége mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, la fourniture des objets suivans nécessaires à ses établissemens pendant l'année 1837 savoir :

1° Le mercredi seize novembre 1836, à 3 heures présises de relevée, la fourniture de la viande en un lot et celle de la bière aussi en un lot.

2° Le mercredi vingt-trois novembre 1836 à la même heure la fourniture du vinaigre de pomme en un lot et celle du savon noir aussi en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 heures à midi les cahiers des charges. Le soumissionnaire de vinaigre de pomme devra joindre à sa soumission un litre de vinaigre pour échantillon. Les seuls soumissionnaires sont admis à concourir. 65

AVIS.

Il sera procédé, le 25 de ce mois, à l'hôtel du ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de l'entreprise des transports militaires par eau et par terre à partir du 1er. janvier 1837 jusqu'au 31 décembre inclus de la même année.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liége, le 16 octobre 1836.

MESSAGERIES

PASQUET **BRIARD,**

PLACE VERTE A LIÉGE.

L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public que malgré la mort prématurée de Mme. veuve PASQUET, aucun changement ne sera apporté dans la marche de l'entreprise, sinon qu'elle redoublera d'efforts et de zèle pour mériter de plus en plus la confiance du public et du commerce dont elle a été honorée jusqu'à ce jour. 258

VENTE DE RASPE.

Le 26 octobre 1836, à midi, en la demeure de Jn. Jos. GIMINE, garde à Surlemez, commune de Couthuin, M. le chevalier de MELOTTE D'ENVOZ, fera VENDRE à l'enchère : Environ 11 BONNIERS DE BELLE RASPE, divisés en grandes portions, croissant dans ses bois Roua et l'Enfer, commune de Couthuin et Bois Madame au dessus de Java, commune de Bas Oha.

Ces bois offrent beaucoup d'avantages, par leur situation à portée de la Meuse. A CRÉDIT. 225

VENTE DE BOIS SCIÉS.

LUNDI, 31 octobre 1836, *à neuf heures précises*, pour finir en un jour, dans le chantier du sieur L. DELVAUX, sur Avroy, on vendre UNE TRÈS GRANDE ET BELLE PARTIE DE BOIS SCIÉS, savoir : une quantité considérable de planches, quartiers, barreaux et feuillets de chêne, fort secs, propre à employer de suite, de toute longueur, jusqu'à 20 pieds; une très grande quantité de weres, terrases et posselets, de planches et lattes de bois blanc, et des planches et quartiers de hêtre; gros horrons d'orme, de hêtre, de frêne, de cérisier et beaucoup de horrons de chêne et de bouleau; planches d'orme et de sapins, etc. etc. ARGENT COMPTANT.

N. B. On commencera *à neuf heures précises* pour finir en un jour, à cause de la Toussaint. 259

LE VENDREDI 4 novembre 1836, à 11 heures du matin il sera, par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liége et pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liége, en son bureau situé rue neuve derrière le Palais, n° 443 procédé à LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

1° D'une MAISON avec cour, jardin et toutes dépendances, sise à Liége, aux des Croissiers portant le n° 213 enseignée ci-devant, de la Boule d'Or.

Cette maison et le terrain qui en dépend, situés a proximité de la rue du nouveau Pont ont une superficie de 238 mètres et joignent à M. Fincœur, à Mlle Etienne, à M. de Crassier et à la dite rue des Croisiers.

2° UNE MAISON et dépendances sise à Liége rue Féronstrée, n° 809, enseignée du cœur d'Or, propre au commerce, faisant le coin de la rue de la Clef et joignant d'un côté à la dite rue de Clef, de l'opposé à M. Goffart, de derrière à M. Carlier-Demet, et de devant à la rue Féronstrée.

S'adresser pour plus amples renseignemens à M. le juge de paix et en l'étude à Liége, rue Feronstrée, n° 588, du dit notaire GILKINET. 263

VENTE.

D'UNE MAISON DE CAMPAGNE.

Le LUNDI, 14 novembre 1836, à onze heures précises du matin, le notaire GILKINET vendra en son étude, à Liége, rue Féronstrée, n. 588, UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, en lieu dit aux Aguesses, commune d'ANGLEUR, avec grand jardin et vergers qui en dépendent, d'une contenance d'environ un hectare, 17 ares, 69 centiares, occupée ci devant par Mlle. Magnée.

S'adresser pour voir cette propriété au sieur Avon, Meunier au moulin des Aguesses, commune d'Angleur, et pour connaître les conditions de la vente, en l'étude dudit Me GILKINET. 262

VENTE D'UN BEAU ET CONSIDÉRABLE

MOBILLIER,

A CHAUDFONTAINE.

Mardi et mercredi, 25 et 26 octobre 1836, à 10 heures du matin, et jours suivans s'il y a lieu, les enfans ROUMA feront VENDRE par le ministère de Me BIAR, notaire à Liége, tout le mobilier garnissant leur Hôtel à Chaudfontaine, consistant en garderobes, commodes, secrétaires, lits, matelas, bois de lit, rideaux, tables, chaises, glaces, horloges, pendules, toilettes, batterie de cuisine, services à café; 50 services de table, grandes cuillers à soupe, poivriers et moutardiers en argent; linges de table et autres, etc. etc.

Le dernier jour on vendra un cheval hongre propre à tout usage, âgé de 7 à 8 ans, une belle et bonne vache, une voiture dite demi-fortune, deux charrettes, une charrue, harnais et autres attirails de labour, ainsi qu'une quantité d'outils d'armurier. — ARGENT COMPTANT.

Les personnes connues pourront obtenir un crédit de six mois, moyennant caution. 175

VENTE.

D'UNE BELLE COLLECTION DE LIVRES

De littérature, morale, histoire, agriculture, sciences et arts; cartes, tableaux historiques, etc., etc.

Chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, à Liége, les mardi, 15 et jeudi, 17 novembre 1836, à 2 heures de relevée, où le catalogue se distribuera à partir du 3 novembre prochain. 264

VENTE D'UNE DELLE COLLECTION

DE LIVRES.

De droit, théologie, littérature, poésie, piété, histoire, science, voyages et d'anciens manuscrits.

Qui aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, n. 452, le jeudi 27 octobre 1836, à 2 heures de relevée, où le catalogue se distribuera à partir du 20 courant. 219

EXTRACTION DU MINERAI DE FER.

Mercredi 16 novembre 1836, à 3 heures après-midi, la commission des hospices civils de Liége, exposera en adjudication publique, au local de ses séances, rue Féroustrée, à Liége, le droit d'exploitation du minerai de fer qui existe dans les terres dépendantes de la ferme de Lavoir, canton de Héron, occupée par la veuve M. Bolly et le sieur Bourgeois son mari.

L'adjudication aura lieu aux enchères, par le ministère de Me DUMONT, notaire à Liége, à qui on peut s'adresser, pour connaître les conditions. 260

ADMINISTRATION

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VENTE D'OBJETS MOBILIERS.

LES VENDREDI ET SAMEDI 28 et 29 octobre courant, à neuf heures du matin, il sera procédé dans les forts de cette ville, à la vente au comptant, des objets ci-après, provenant du casernement militaire; savoir:

852 toiles de hamac, 927 paires de tretaux, 1217 chassis, 360 paillasses, 680 traversains, 816 bois de lit.

La vente aura lieu le 1er jour à la Citadelle, le 2me à la Chartreuse. 267

VENTE VOLONTAIRE.

D'UNE MAISON D'HABITATION, étable, avec 5 verges grandes de jardin et prairie garnie d'arbres en rapport y attenant, situés au centre de la commune de JUPILLE, très près de l'église, joignant à Étienne Delsemme, à Toussaint Thonnart et à Laurent Maquet, qui aura lieu le jeudi 27 octobre courant, à 2 heures de l'après dinée, au domicile du sieur Joseph Dujardin, boulanger, à Herstal, et par le ministère de Me COURARD, notaire du dit lieu, dépositaire des titres de propriété. 365

ADJUDICATION EN VERTU DE JUGEMENT.

Par le ministère du notaire BERTRAND et pardevant M. le juge de paix des cantons est et nord de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais. Il sera vendu à l'enchère le 25 octobre, 10 heures du matin, à la requête des sieurs Jacob et Looze.

1° UNE MAISON, N° 48,

Avec un jardin de la contenance de dix ares 90 centiares, située à Angleur, en lieu dit Fossalle.

2° ET UNE PIÈCE DE TERRE,

Sise au même lieu, contenant huit ares 72 centiares, tenant au chemin qui conduit à Chênée et à MM. Desoer, Piette et Ledent.

Ledit notaire est dépositaire du cahier des charges. 200

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LUNDI, 7 novembre prochain, à 10 heures, le notaire PAQUE, VENDRA aux enchères publiques, par devant M. le juge de paix CHOKIER, en son bureau rue Mont St Martin, UNE PETITE MAISON, sise à Liége, rue Florimont n° 565, aux conditions que l'on peut voir chez le dit notaire. 238

GRANDE VENTE DE BOIS.

Le mardi 25 octobre 1836, à 10 heures très précises du matin, le notaire GUENAIR, adjugera aux enchères publiques à la maison de NATTINE, commune d'EHEIN, canton de Nandrin, les coupes ordinaires de 1837 de taillis croissant dans les bois dits de *Pavionmont*, commune de Clermont; de *Nattine* et de *Halledet*, commune d'Ehein contenant ensemble environ 25 HECTARES, divisées en portions d'un hectare et d'un demi hectare.

Le même jour immédiatement après cette adjudication et le lendemain s'il y a lieu, il adjugera au pied des arbres une grande quantité de FUTAIE d'essences CHÊNES, HÊTRES et quelques FRÊNES, croissant dans le dit bois de *Nattine* sur une étendue de 31 hectares dont le taillis a été exploité en 1836.

Ces bois sont ou rapprochés ou peu distants de la Meuse, et sont d'une vidange facile. La futaie à vendre présente beaucoup de chênes, et de hêtres de grosseur et hauteur extraordinaires.

A CRÉDIT sous bonne caution au gré du notaire. 192

A VENDRE AVEC FACILITÉ DE PAYEMENT DU PRIX,

UNE MAISON,

Sise à Liége, sur la *Batte*, *marché aux fruits*, n° 1076, occupée par L. J. André, et dont une partie du prix pourra, être laissée en rente; et

UNE MAISON

située à Liége, *rue devant les Carmes*, n° 301.

S'adresser au notaire PAQUE. 245

Le VENDREDI 4 novembre 1836, à neuf heures du matin Mlle. la comtesse de LANNOY de CLERVEAU, fera mettre en LOCATION aux enchères publiques par le ministère de Me THONON, notaire à la Neuville, chez Mme. Barbière-Jeunehomme, aubergiste, au dit lieu,

TROIS BELLES FERMES

Situées en ladite commune DE LA NEUVILLE, savoir :

1° La FERME du CHATEAU avec 111 bonniers 59 ares de jardin, prairies, terres et pâtures.

2° LA FERME dite de la MAISON ROUGE, contenant environ 89 bonniers metriques de jardin, prairies, terres et pâtures.

3° Et finalement LA PETITE FERME avec 28 boniers 75 ares aussi de jardin, prairies, terres et pâtures.

Les conditions sont à voir chez ledit notaire. 187

BOURSES.

PARIS, LE 20 OCTOBRE.

Cinq pour cent, .	105 80	Esp. D. diff. s. int.	8 1/4
Trois pour cent, .	78 65	» Dt. pas. s. int.	5 1/4
Napl. Cert. Falc. .	97 35	Belgiq. Empr. 1831	000 0/0
Esp. D. ac. 5 °/o J		Banque de Belg. .	124 1/4
1er nov.	19 1/2		

AMSTERDAM, LE 20 OCTOBRE.

Holl. Dette act've.	100 3/8	Inscr. au gr. livre.	63 7/8
Dito 2 1/2.	52 7/16	Certifi. à Amst. ,	93 3/8
Différée.	0 0/0	Pologne. L. fl. 500f.	000 0/0
Billet de change.	21 9/16	Lots de fl. 50 f.	11 0/0
Syndic. d'amort. .	91 1/2	Espagne. E. Ard.	18 3/4
» 3 1/2. .	76 1/4	Dito grd	18 1/4
Soc. de comm. P.-B	176 0/0	Dette différ. anc.	7 1/4
» nouvelle.	000 0/0	» nouv.	10 2/2
Russie, H. et C°. 5	103 0/0	» passive.	5 1/4
» 1829, 5	000 0/0	Autriche. Métal. 5.	98 3/4

ANVERS, LE 21 OCTOBRE.

Anvers. Det. activ.	105 0/0 P	Naples. Cert. Falc.	89 5/8 P
» Det. différ.	44 0/0 P	État-Ro. Lev. 1832.	00 0/0
Emp de 48 mill. .	99 1/2 P	à An. 1834.	99 1/4 100 P
Holl. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4 P	CHANGES.	
Autriche. Métalli.	102 0/0		
Lots de fl. 100. .	000 0/0	Amst., c. jours. .	3/4 °/o p. A
» de fl. 250. .	417 P	Rotterd., Idem . .	3/4 °/o p. A
» de fl. 500. .	682 P	Paris, Idem . .	1/8 °/o p.
Polog. Lots fl. 300.	115 0/0 P	» 2 mois. .	fl. 3/4 °/o p.
» fl. 500.	133 0/0 P	Lond. pr Estr. c. j.	40 11 0/0 A
Brésil. E. à L 1824	81 1/2 P	» 2 mois	39 9 0/0
Espag. Emp. 1834.	18 1/2 3/8 1/2	Ham. pr 40 HB. c. j.	35 5/16
D. dif. 1834.	0 0/0	» 2 mois.	35 1/16
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	1/4 p. c. perte.
Dette diff. .	8 1/2 P		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 21 OCTOBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvrit 18 1/2 3/8 et reste 18 1/2 cours.

Primes à un mois 23 dont 1 °/o

BRUXELLES, LE 21 OCTOBRE.

Dette activé. . .	53 1/8	P	Fourn. des Vennes.	110 0/0	P
Emp. R., fin cour.	99 3/4	P	Chatelineau. . . .	116 0/0	P
Emp. de 30 mill.	92 3/4	A	St.-Léonard. . . .	112 0/0	P
Emp. de c. v. 1832.	100 0/0		Verreries Charleroi	120 0/0	P
Act. Société Gén.	810 0/0	A	Espérance.	123 3/4	P
So. de Com. de cav.	143 1/2	P	Brasseries.	111 3/4	P
Ban. de Belgique.	124 0/0	P	Librairies.	000 0/0	
So. du c. de S.-O.	109 1/2	P	Dette active. Hol.	52 1/4	
S. Hauts-Four. . .	151 0/0		Synd. d'amort. . .	00	
Banq. fonc.	101 1/2	P	Lost. r. av. coup. .	00 0/0	
S. du Cha. Flenu.	145 0/0	P	» inscrip. . . .	96 5/8	P
Wasme-Hornu. . .	106 0/0	P	Métalliques. . . .	101 3/4	P
Sclessin.	129 1/2	P	Naples.	90 0/0	
Société nationale.	133 1/2	P	Emp. Ard. 1835. .	18 3/8	A
Levant de Flenu.	113 0/0	P	D. différée. . . .	00 0/0	
Charb. d'Ougrée.	000 0/0		Id. 1835. . . .	0 0/0	
Sars-Longchamps .	118 0/0	P	Brésil Rotsch. . .	00 0/0	
Chemin de fer. . .	102 0/0	P	A Rome.	99 1/2	P

VIENNE, LE 13 OCTOBRE.

Métalliques, 103 13/16. — Actions de la banque, 1347 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 21 OCTOBRE.

Le sch. meckl. Neptunus, ven. de Bordeaux, ch. de vin et prunes. — Le bat. à vap. angl. Tourist, ven. de Londres, ch. de salpêtre, coton, indigo, 20 pass. et 1 voiture.

PLACE D'ANVERS, LE 21 OCTOBRE.

VENTES.

Café. — 300 balles Batavia, prix non indiqué; 100 dito Sumatra à 29 3/4 cents; 100 dito St-Domingue à 31 cents.

Sucre brut. — 130 caisses Havane blond, prix non indiqué.

Sucre raffiné. — 1,000 kilos pains, prix divers.

Cuirs. — 650 Rio-Grande 2e qualité de 14 kilos à 39 cents.

600 Rio qualité médiocre de 15 à 18 kilos de 35 1/2 à 36.

Huile de baleine du Sud. — Par suite des avais reçus de l'Angleterre qui annoncent peu de réussite dans la pêche de la baleine, les huiles de poisson sur notre marché en grande faveur.

Potasse. — Celle d'Amérique sont en hausse et peu de vendeurs.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, , rue du Pot-d'Or, à Liége.